

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre, à dix neuf heures, s'est réuni, en séance publique, en mairie de Sibiril, le Conseil Municipal de SIBIRIL, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, PRISER Anne, CORDIER Xavier, L'AOT Christian, HALLIER Pascal, CREACH Philippe, KAISER Florence, TONNELIER Milène, LE REST Caroline, DUMONT Stéphanie, QUEMENER Jean-Jacques, BILLANT Michel, TANGUY Christian, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Néant

1 - TRAVAUX – EFFACEMENT TELECOM SUR EXTENSION POUR ANTENNE FREE

M. Serge ABGRALL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SIBIRIL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Génie civil - infrastructure telecom	11 200,00 € HT
Soit un total de	11 200,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	0,00 €
Financement de la commune :	
- Génie civil - infrastructure telecom	13 440,00 €
Soit un total de	13 440,00 €

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement Télécom sur extension pour antenne Free.
- accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 13 440,00 €,
- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

2- FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N 2 – BUDGET PRINCIPAL 2021

M. Jacques EDERN, Maire, présente la proposition de décision modificative N°2 du budget principal de la commune de Sibiril pour l'exercice 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ART / PROG

204171 / 137	Subventions d'équipements versées	13440
2041582 / 149	Subventions d'équipements versées	11000

TOTAL	24440
--------------	--------------

RECETTES

ART / PROG

1641 / ONA	Emprunts	24440

TOTAL	24440
--------------	--------------

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative N°2 du budget principal de la commune de Sibiril pour l'exercice 2021 pour un montant de 24 440.00 € en dépenses et recettes d'investissement.

3- FINANCES – PARTICIPATION - ASSOCIATION « DE KEREMMA »

M. Jacques EDERN, Maire, expose que l'Association « DE KEREMMA », lors de son Assemblée Générale du 11 Août 2021, a entériné le fait de participer à la restauration du Phare de Moguériec via un don et leg en capital à la Commune de Sibiril.

Le reversement des dons perçus par l'association à la commune de Sibiril est possible sous réserve d'utiliser ce don exclusivement au financement de la restauration du phare.

Les dons et legs en espèce sont affectés à l'achat d'une immobilisation physique ou financière non amortissable.

Un titre de recettes devra être émis pour comptabiliser le don dans les comptes de la commune.

Conformément à l'Assemblée Générale de l'Association « DE KEREMMA » en date du 11 Août 2021, l'association effectuera le versement d'un don de 500 euros à la Commune de Sibiril.

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le don de 500 € de l'Association « DE KEREMMA » afin de financer la restauration du Phare de Moguériec.

4- ACTION SOCIALE – ENFANCE – JEUNESSE – APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG). PERIMETRE : CAF DU FINISTERE, DEPARTEMENT DU FINISTERE, MSA D'ARMORIQUE, HAUT LEON COMMUNAUTE ET SES COMMUNES MEMBRES

M. Jacques EDERN, Maire, expose que dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales réorganise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 5 ans à partir du 1er janvier 2022.

Sur le territoire de Haut Léon Communauté, la CTG se nomme « convention de cohésion sociale ». Cette convention-cadre a démarré au 1er janvier 2018 et prend fin au 31 décembre 2021. Il s'agit donc d'une réécriture.

La convention territoriale globale réunit la Caf, le département du Finistère, la Msa, Haut Léon Communauté et ses communes membres. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui mets en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé. Ce travail collectif est mené depuis juin 2021. Les enjeux partagés travaillés avec le cabinet Techné Cité en réunion de travail du 5 novembre 2021, seront déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui sera inclus par avenant en 2022.

La gouvernance politique partagée prend la forme d'un comité de pilotage composé d'élus communautaires. Les enjeux majeurs de la CTG sont et seront travaillés au sein de groupes de travail thématique (ateliers composés d'élus volontaires et/ou des professionnels du territoire).

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires,
- approuve que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026,
- autorise le Maire à signer la convention, ainsi que l'avenant 2022 qui détaillera le plan d'actions pluri-annuel.

5- INTERCOMMUNALITE / SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT – CLEDER SIBIRIL – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

M. Christian L'AOT, délégué, présente les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Cléder et Sibiril.

Ces rapports sont publics et consultables en mairie par toute personne en faisant la demande.

6- URBANISME – RETROCESSION 1 € SYMBOLIQUE – PARCELLES CADASTRALES

M. Serge ABGRALL, Adjoint au Maire, expose que les parcelles ci-dessous :

Les biens sélectionnés
Les parcelles

Désélection	Identifiant de la Parcelle			Contenance cadastrale	Adresse
<input type="checkbox"/>	276	AV	0070	0ha06a85ca	la gare
<input type="checkbox"/>	276	AV	0083	0ha09a55ca	la gare
<input type="checkbox"/>	276	AV	0090	0ha02a50ca	la gare
<input type="checkbox"/>	276	AV	0093	0ha10a50ca	la gare

Sont propriétés de Madame Isabelle Kaiser, bien que de fait déjà intégrées au domaine communal (route). Madame Isabelle Kaiser accepte de les vendre à la commune au prix global d'un euro frais à la charge de la commune de Sibiril.

Mme Isabelle Kaiser a donné un avis favorable écrit en date du 24/11/2021.

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition des 4 parcelles (AV 70 + AV 83 + AV 90 + AV 93) pour un montant global de 1 euro,
- accepte la prise en charge des frais de la transaction en totalité,
- autorise le Maire à signer devant notaire.

7- MOBILITE - FONDS DE CONCOURS POUR ACTIONS VELO 2021

M. Jacques EDERN, Maire, expose que dans le cadre de la compétence « Mobilités », les actions en faveur du vélo actées par Haut Léon Communauté :

- Les apaisements de centralité,
- Les stationnements vélos « Communaux » et « Communautaires »,
- L'achat de vélos.

La commune s'est positionnée pour l'acquisition de 12 supports pour stationnements vélos pour un montant total de 3 534 € HT.

Le Plan de Financement de cette opération, d'un montant total de 3 534 € est le suivant :

- Conseil Régional de Bretagne (Taux de subvention de 20%), soit 706.80 € ;
- Haut Léon Communauté (Participation à hauteur de 30%), soit 1 060.20 € ;
- Commune (Participation de 50%), soit 1 767.00 €.

La participation de la commune fera l'objet d'un versement à Haut Léon Communauté sous la forme d'un fonds de concours.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 novembre 2021,

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le Plan de financement pour cette action vélo 2021 ;
- valide le montant du Fonds de concours d'un montant de 1 767 € à verser à Haut Léon Communauté pour l'acquisition de 12 supports pour stationnements vélos ;
- autorise le Maire à signer la convention avec Haut Léon Communauté pour le versement du Fonds de concours.

8- URBANISME / VOIRIE – NUMEROTATION DES RUES ET QUARTIERS – MODIFICATION ET COMPLEMENT

M. Serge ABGRALL, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'une délimitation des quartiers et lieux-dits - et - numérotation des habitations.

Proposition de modification suivante :

QUARTIERS / RUES	MOTIF	NOMBRE DE MAISONS	DU A
KEROUZERN	Rénovation d'une crèche en habitation Parcelle Numéro AS 340 et AS 166	1	N°490

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau présenté ci-dessus.

9- FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Jacques EDERN, Maire, expose que dans le cadre de la 5eme vague de COVID 19, il est proposé au Conseil Municipal une annulation du marché de Noel du samedi 18 décembre 2021 dans le bourg de Sibiril par mesure de précaution et de prudence.

3 associations devaient être présentes lors du marché de Noel et il est proposé un versement de 500 € par association afin de compenser le manque à gagner de l'annulation du marché de Noel.

Il s'agit des associations suivantes :

- Association des parents d'élèves de l'Ecole Jules Verne
- Association des parents d'élèves de l'Ecole Sainte Agnes
- Association Jumelage SIBIRIL / MIEUSSY

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule le marché de Noel dans le bourg de SIBIRIL le samedi 18 décembre 2021,
- décide de verser une subvention de 500 € aux 3 associations ci-dessus, soit un versement total de 1500 €.

INFORMATIONS

► Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal (art L2122-22 du CGCT)

M. Jacques EDERN, Maire, informe le Conseil Municipal :

► ARRETE DU 18 OCTOBRE 2021

FINANCES – ASSURANCES - INDEMNITE DE SINISTRE

DOMMAGES SUR TRACTEUR AGRICOLE JOHN DEERE

Est acceptée sans réserve l'indemnité de 806.03€ TTC transmise par GROUPAMA en réparation du sinistre sus visé (remplacement de vitre de porte gauche).

► ARRETE DU 09 NOVEMBRE 2021

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ELIANE GUIVARCH

Il est convenu que monsieur Jacques EDERN, Maire de la commune de Sibiril ne participera pas aux votes des instances municipales, pour les délibérations concernant le secteur agricole et sur lesquelles la commune de Sibiril est appelée à statuer.

En application de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la « Transparence de la vie publique », du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 et de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Eliane GUIVARCH, en sa qualité de 1ere adjointe de la commune de Sibiril, est déléguée pour préparer et mener toutes les affaires relevant du domaine agricole et de signer toutes les pièces nécessaires aux opérations.

Informations diverses

M. Serge ABGRALL, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal sur le projet :
OMBRIERE – SIBIRIL – TERRAIN DE FOOT

AFFICHÉ LE 10/12/2021

Jacques EDERN
Maire

